



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 8 novembre 2023



Une nouvelle politique funéraire 2023-2026

UNE NOUVELLE POLITIQUE FUNÉRAIRE 2023-2026

Le Conseil d'arrondissement a donné un avis favorable à la nouvelle politique funéraire de la Ville de Lyon pour la période 2023-2026. Le service public funéraire est un bien commun qui mérite lui aussi une politique d'investissement ambitieuse. En plus de la mise en œuvre d'un plan d'investissement pour la renaturation des cimetières, l'objectif est aussi d'offrir au plus grand nombre un service public des pompes funèbres accessible. Des avancées uniques en France.

Présentation du rapport sur les « orientations stratégiques 2023-2026 », par Élodie Trias, Adjointe à la nature en ville, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 8 novembre 2023.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 8 novembre 2023](#)

→ Prochain Conseil d'arrondissement : 6 décembre 2023, à 18h30.

En salle du Conseil et sur [la chaine YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

ÉLODIE TRIAS, rapporteur :

« La délégation aux Cimetières a longtemps été intégrée à la délégation des Espaces verts, associant de ce fait le funéraire à la gestion paysagère du cimetière, à un cadre de vie soigné et agréable en hommage au défunt. C'est donc au titre de ma délégation d'adjointe à la Nature en ville que j'ai le privilège de vous présenter, ce soir, cette délibération qui concerne la politique funéraire 2023-2026.

Souhaitant développer une ambition supplémentaire pour ce service public qui nous touche tous, qui touche tous nos concitoyens, le maire de Lyon a donc fait le choix, en 2022, de désigner un adjoint délégué à la Politique funéraire afin de définir une feuille de route stratégique pour la Ville de Lyon. Cette feuille de route, c'est le document cadre de la politique funéraire 2023-2026 qui vous est présenté dans cette délibération.

À travers ce document cadre, il est d'abord fait le choix d'affirmer que le service public funéraire est un bien commun. Comme les crèches, les écoles ou les équipements sportifs et culturels, il mérite lui aussi une politique d'investissement ambitieuse, là où le service public funéraire est souvent invisibilisé.

Malgré une population croissante, Lyon est aujourd'hui confrontée au vieillissement de sa population, à la hausse de la mortalité. Ceci sur un territoire au foncier contraint.

Pour anticiper l'avenir, la Ville de Lyon entreprend de grands travaux de rénovation de ses cimetières et a également décidé d'allouer des moyens conséquents à la reprise des concessions funéraires arrivées à échéance, pour garantir de l'espace aux générations futures. C'est parce que le service public funéraire est un bien commun que la Ville de Lyon fait aussi le choix de poursuivre et amplifier son engagement sur le secteur des pompes funèbres. Face à un marché concurrentiel développant des tarifs élevés, la Ville de Lyon souhaite conforter la présence d'un opérateur public de pompes funèbres — le pôle funéraire public —, l'objectif étant d'offrir au plus grand nombre un service public des pompes funèbres accessible.

En complément de cette politique d'investissement, le service public du funéraire sera construit autour de deux piliers structurants : la justice sociale et la transition écologique.

La Ville de Lyon affiche la volonté de porter haut les valeurs d'universalité et de fraternité du cimetière républicain afin qu'il puisse accueillir dignement tous les défunts. Ainsi, la Ville de Lyon souhaite développer une tarification sociale et progressive des concessions funéraires — une première en France —, de manière à ce que la mort ne soit plus un vecteur supplémentaire d'inégalités sociales quand les funérailles constituent souvent un budget très lourd pour les familles.

La Ville de Lyon travaille également à l'amélioration des funérailles des personnes isolées ou dépourvues de ressources pour leur rendre toute leur dignité, en partenariat avec des acteurs locaux engagés qui les accompagnent bénévolement dans leur dernier voyage.

Enfin, la Ville de Lyon souhaite garantir l'accueil de tous les défunts à travers le développement des carrés confessionnels pour faire vivre un cimetière laïc, universaliste, ouvert aux croyants et non-croyants, permettant de réunir tous nos concitoyens.

Deuxième volet de cette feuille de route stratégique qui inscrit le service public funéraire dans la transition écologique, avec la mise en œuvre d'un plan d'investissement pour la renaturation des cimetières. La protection de la biodiversité est également une priorité puisque désormais, tous les cimetières lyonnais, dont dernièrement le cimetière de la Croix-Rousse, sont labellisés Refuge de biodiversité par la Ligue pour les oiseaux (LPO).

Enfin, la Ville explorera la possibilité de proposer des funérailles plus écologiques et sobres dans les prestations comme dans les matériaux proposés aux familles, avec notamment la création d'un carré naturel qui permettra d'être inhumé dans une prairie avec un impact environnemental limité.

Je vous remercie et je vous propose donc d'adopter la délibération qui concerne la politique funéraire 2023-2026.

Alexandre CHEVALIER, conseiller d'arrondissement jeunesse et sports :

Oui, une demande d'intervention juste pour saluer vraiment cette politique funéraire. Je vous invite à récupérer ce petit fascicule d'orientation stratégique où vous avez dans le détail tout ce qui vient d'être dit par Madame Trias. Mais en tout cas, c'est vraiment une avancée assez remarquable et je suis très content qu'un élu, Laurent Boseti un élu Lyon en commun, avec le soutien du maire de Lyon, ait pu avancer sur ce sujet.

Parce que la justice sociale, comme vous l'avez dit, doit se faire tout au long de la vie et même aussi dans le décès, dans le deuil. Je salue ces avancées-là et, vous l'avez dit, qui sont uniques en France. En plus, je vois que la Ville de Lyon est vraiment la première à avoir appliqué une grille tarifaire sociale sur les concessions. Donc on ne peut que le saluer et bravo à nous. »

Rapport adopté à la majorité. Abstention de Anne Pellet.